

Comité Syndical du 03 septembre 2020 PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt, le trois septembre à dix-huit heures, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Cœur Entre-deux-Mers dûment convoqué, s'est réuni à Targon. Date de convocation du Comité Syndical : 19 août 2020

Secrétaire de séance : José MARTIN

Présents:

TITULAIRES			SUPPLEANTS				
CDC RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS							
DALLA LONGA	Marie-France	×	BOUDON	Chantal	×		
FAVORY	Jean	×	DELBARY	Aline	×		
MAULUN	Frédéric	×	GUÉRIN	Éric			
TESSIER	Sylvie	×	LAPUYADE	Arlette	×		
CDC LES COTE	EAUX BORDELAIS						
AUBIN	Maryse	×	AVINEN	Marc	×		
JOUCREAU	Michel		BONNIER	Patrick			
LHOMET	Sylvie		ZIMMERLICH	Julia			
LURTON	Thierry	×	CHAMPALOU	Karine			
DESTRUEL	Philippe		LABBÉ	Hélène			
CDC DU SECTI	EUR DE SAINT-LO	UBES					
QUENNEHEN	Vincent	×	LA MACCHIA	Bruno	×		
MARTIN	José	×	YANINI	Daniel			
MOREAU	Luc		DA COSTA	Laëtitia	×		
FAVRE	Emmanuelle	×	KOUTCHOUK	Harrag			
COTSAS	Pierre	×	SEVAL	Pierre			
BAGOLLE	Céline	×	AYAYI	Sylvie			
CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS							
MONGET	Alain	×	ROUGIER	Frédéric	×		
HARRIS	Anne	×	SCHOMAECKER	Denise	×		
ZEFEL	Nathalie	×	CASTAING	Corinne			
GOEURY	Céline	×	CHAZALLET	Patrice	×		
MARTRET	Marion	×	DELPONT	André			
CDC DU CREO	NNAIS						
ZABULON	Alain	×	MONNERIE	François	×		
PAGÈS	Bernard	×	LAFON	Maryvonne	×		
CHIRON- CHARRIER	Marie-Antoinette	×	BARTHET- BARATEIG	Romain			
BOIZARD	Alain	×	JOYEUX	Jean-Luc			

Nombre de délégués en exercice : 24 titulaires

Quorum: 13

Délégués présents (titulaires et suppléants) : 31

Délégués excusés en cours de séance : o (nom – heure de départ)

Délégués représentés : 1 (pouvoir de Sylvie LHOMET à Maryse AUBIN)

Délégués représentés en cours de séance : o (pouvoir - heure)

Préalable

Bernard PAGÈS, Président « par intérim » sortant du Pôle Territorial ouvre la séance. (Article 12 de la loi du 20 juin 2020).

- Il déclare les membres du comité syndical (présents et absents) installés dans leurs fonctions.
- Il procède à la désignation du/de la secrétaire de séance par le comité.
- Il rappelle les services et missions du PETR

1. Élection du Président du Pôle Territorial du Coeur Entre-deux-Mers délib.10 2020

Maryse AUBIN, doyenne d'âge des délégués titulaires nouvellement élus préside la séance jusqu'à ce que le nouveau Président soit élu (Art. L.5211-9 du CGCT) :

- procède à l'appel nominal des délégués, a dénombré 31 membres présents,
- constate que le quorum est réuni : au moins 13 délégués sont présents, selon la répartition en vigueur,
- procède à la désignation des 2 assesseurs : Mme MARTRET et Mme GOEURY sont nommés assesseurs.
- procède à la réception des candidatures pour l'élection du Président.

Il est procédé au vote à bulletin secret, à la majorité absolue. Une urne sera prévue (les 2er tours : la majorité absolue est nécessaire, si 3e tour : la majorité relative suffit). En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Les candidatures suivantes sont enregistrées : Alain MONGET

Alain MONGET présente ses arguments :

Mon premier mandat a été un mandat de découverte des activités du Pôle, mais aussi d'action avec la mise en place du Projet Alimentaire Territorial. Aussi je souhaite inscrire ma candidature dans la continuité de l'équipe précédente que je salue.

Cette mandature doit être opérationnelle en s'appuyant sur nos 5 Communautés de communes et les communes du territoire et se déclinera autour des axes suivants :

- 1- Ambition 2030 : notre projet de territoire doit venir guider notre action commune et collective car ce n'est pas le projet uniquement du Pôle mais c'est surtout le projet de tous les acteurs du territoire.
- 2- L'économie : le Pôle est un outil de mutualisation pour les Communautés de communes qui restent compétentes sur ce sujet. On doit jouer la carte de la proximité et de l'efficacité, et le développement économique doit prendre en compte la transition écologique.
- 3- L'alimentation : je suis heureux de vous annoncer ce soir que notre territoire a été labelisé Projet Alimentaire de Territoire par le ministère de l'Agriculture. Aussi, le foncier et la crise viticole sont des sujets que nous devons prendre en compte.
- 4- L'ingénierie de financement : nous devons poursuivre le travail avec nos partenaires financiers par le biais de contractualisation.
- 5- La coopération interterritoriale : en effet, nous devons nous rapprocher des grands pôles qui nous entourent et devons discuter pour mener les projets ensemble.

Alain MONGET obtient la majorité absolue des suffrages exprimés (23 voix). Il est élu Président du Pôle Territorial.

2. Détermination du nombre de Vice-Présidents et autres membres du bureau délib.11 2020

Le Président élu préside la séance.

Selon l'article L5211-10 CGCT le bureau est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Lors du mandat 2014-2020, le bureau était composé par :

- le Président,
- 5 Vice-Présidents (représentant les 5 Communautés de communes).

Selon d'article L5211-10 du CGCT, pour maintenir le nombre de Vice-Présidents à 5 et assurer ainsi une représentation des 5 Communautés de communes,

Il faut fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas (soit 20%), sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif et le nombre de 15. Nombre de délégués titulaires : 24

20%: Soit 4 Vice-Présidents maximum (4.8 arrondi à l'entier inférieur). 30%: Soit 7 Vice-Présidents maximum (7.2 arrondi à l'entier inférieur).

Le Comité syndical doit valider, à la majorité des 2/3, ce maintien à 5 Vice-Présidents.

Le Président propose que le nombre de Vice-Présidents soit fixé à 5

Votants:23

Majorité des 2/3 : 16 Votes Contre : 0 Abstention : 0 Votes Pour : 23

Le Président propose de valider la composition du Bureau qui sera formé du Président et des Vice-Présidents (absence d'autres membres).

3. Election des Vice-Présidents et autres membres du Bureau Délib 12 2020

L'élection des Vice-Présidents se calque sur celle du Président (vote scrutin uninominal majoritaire à trois tours et bulletin secret).

Election du 1er Vice-Président :

Les candidatures suivantes sont enregistrées : Bernard PAGÈS

Bernard PAGÈS présente ses arguments.

Bernard PAGÈS obtient 22 voix

Election du 2e Vice-Président :

Les candidatures suivantes sont enregistrées : José MARTIN

José MARTIN présente ses arguments.

José MARTIN obtient 23 voix

Election du 3e Vice-Président :

Les candidatures suivantes sont enregistrées : Marvse AUBIN

Maryse AUBIN présente ses arguments.

Maryse AUBIN obtient 23 voix

Election du 4e Vice-Président :

Les candidatures suivantes sont enregistrées : Frédéric MAULUN

Frédéric MAULUN présente ses arguments.

Frédéric MAULUN obtient 21 voix

Election du 5e Vice-Président :

Les candidatures suivantes sont enregistrées : Céline GOEURY

Céline GOEURY présente ses arguments.

Céline GOEURY obtient 22 voix

4. Lecture de la Charte de l'élu local (non soumis à délibération)

Le/La Président (e) donne lecture de la Charte. La Charte de l'élu local est prévue par l'art. L.1111-1-1 CGCT :

- 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
- 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt

qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

- 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
- 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
- 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
- 6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
- 7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

5. Comité de programmation Leader : désignation des binômes

Le Comité de programmation a validé la répartition de ses représentants de la manière suivante :

Collège public	Collège privé (pour mémoire)	
-1 binôme par Communauté de communes (soit 5 binômes) -1 binôme SCOTs -3 binômes représentant le Pôle Territorial	-1 binôme / thématique défini dans le projet de territoire « Ambition 2020 » (soit 9) -1 binôme /objectif Leader (soit 4)	
= 9 binômes votants	= 13 « binômes votants »	
Conditions: - être délégué (titulaire ou suppléant) au Pôle Territorial	Conditions: - avoir des responsabilités entrepreneuriales, associatives ou être « citoyen engagé » dans la thématique - ne pas être élu - habiter sur le Cœur Entre-deux-Mers	

Afin d'assurer la tenue du prochain Comité de programmation mercredi 7 octobre à 17h à Créon, les binômes pressentis en séance sont :

	Titulaire	Suppléant				
3 binômes désignés pour représenter le Pôle						
Binôme 1						
Binôme 2						
Binôme 3						
1 binôme désigné pour représenter les 2 Scots						
Binôme	Sylvie TESSIER	Maryvonne LAFON				
Binômes désignés par les Cdc						
CDC Les Coteaux Bordelais						
CDC du Secteur de Saint-Loubès	José MARTIN	Emmanuelle FAVRE				
CDC des Portes de l'Entre-deux-Mers	Anne HARRIS	Nathalie ZEFEL				
CDC du Créonnais	Bernard PAGÈS	François MONNERIE				
CDC Rurales de l'Entre-deux-Mers	Frédéric MAULUN	M-F. DALLA LONGA				

La délibération sera prise lors du comité syndical du 17 septembre.

Le Président informe que le prochain comité syndical aura lieu jeudi 17 septembre. L'ensemble des délégués titulaire et suppléants sont conviés à 17h pour la présentation des services et missions du Pôle Territorial sous forme d'un « speed meeting ».

Alain MONGET remercie vivement Alain LEVEAU pour son implication pendant sa présidence au PETR durant deux mandats. Alain MONGET reprend la relève avec beaucoup de détermination et d'enthousiasme.

« C'est avec humilité, engagement et beaucoup de détermination que je prends cette nouvelle fonction. J'ai pris beaucoup de plaisir à travailler avec Alain LEVEAU et je suis très heureux de pouvoir travailler avec l'équipe du Pôle ainsi que tous les délégués du PETR. Je rappelle que le Pôle est un outil de coopération et de mutualisation qui doit apporter une véritable plus-value tant pour les collectivités locales de notre territoire que les acteurs sociaux-professionnels.

Il me semble important enfin d'associer les habitants dans certains actions conduites par le PETR, tel que nous l'avons fait lors de l'élaboration d'Ambition 2030. Le Pôle a besoin de tout le monde, vice-présidents, délégués titulaires et suppléants du comité syndical ..., pour que le PETR Cœur Entredeux-Mers puisse être le relais efficace des intercommunalités. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h58.